



Séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2023
Réponse à la question orale du groupe minoritaire

« Travaux du plan vélo et sécurité des usagers »

Le Conseil Municipal a approuvé le 27 Septembre 2021 le projet de création d'itinéraires cyclables sur les axes structurant de l'Est de la ville d'Obernai.

Pôle multimodal majeur dans la chaîne des déplacements quotidiens, le secteur de la Gare d'Obernai constitue l'un des périmètres d'intervention faisant l'objet d'une approche d'aménagement globale (circulations tout mode de déplacement, stationnement, réseaux, plantations).

Au cours de l'été 2023, ont d'ores et déjà été réalisées la sécurisation des parcours piétons et cyclables de la rue de l'Abbé Oesterlé, la mise en accessibilité de l'arrêt Pass'O « Gare » et la réfection de la rue de la Gare. A partir de 2024, seront menées la seconde phase de réaménagement de la rue du Général Leclerc (tronçon rue du Foyer – rue du Général Gouraud) et la restructuration totale du parvis Freppel et du tronçon de la rue du Général Gouraud compris entre l'avenue de Gail et le Pont de Gengenbach.

Les études d'avant-projet, approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal, ont prévu la transformation du carrefour giratoire Leclerc/Gouraud en carrefour en T géré par feux de circulation. Cette solution présente l'avantage, sans impacter la circulation routière de valoriser, le long des établissements scolaires Freppel (maternelle et lycée), un espace piéton de gabarit élargi, agrémenté d'un alignement continu d'arbres à grand développement accompagnant la promenade vers le cœur de ville. **A l'appui des comptages routiers réalisés post-confinement, une étude dynamique de flux a été réalisée par le Bureau d'études de déplacement RRA**, en collaboration avec la SNCF, avec la CeA et sous le contrôle du CEREMA, afin de vérifier la faisabilité d'une régulation par feux. Si les modélisations informatiques confirment cette faisabilité, **le comportement des automobilistes constaté sur la rue des Bonnes Gens**, lors de la mise en fonctionnement du carrefour à feux, appelle la ville d'Obernai à la plus grande prudence.

La SNCF n'est aujourd'hui pas en mesure de fournir les ordres de fermeture des PN qui permettraient d'optimiser les cycles de feux, via une interconnexion technique des systèmes de régulation. Le risque d'arrêt d'automobilistes sur le PN, malgré les interdictions du code de la route, est par ailleurs réel en cas, inévitable en heures de pointe, de remontée de file.

A contrario du carrefour Leclerc/Bonnes Gens où la coexistence de la piste cyclable bidirectionnelle et d'un carrefour giratoire de dimensions normalisées était incompatible, les surfaces disponibles au droit du carrefour Leclerc/Gouraud permettraient de **maintenir un carrefour de type giratoire, sans défavoriser les autres modes de déplacement.**

Ainsi, à la demande de la ville d'Obernai, le Cabinet d'ingénierie SERUE réétudie, en relation avec la CeA, **la réinsertion d'un carrefour giratoire dans le projet d'aménagement du parvis Freppel.** Afin que ces évolutions soient étudiées dans les meilleures conditions et obtiennent les autorisations préalables requises, le phasage de chantier initialement envisagé sera modifié. **Les travaux du parvis Freppel** seront reportés à **Janvier 2025** et **les travaux de la seconde phase de la rue du Général Leclerc** seront avancés à **Février 2024**. Le Conseil Municipal sera appelé à approuver le projet modificatif au cours du 1^{er} semestre 2024.

Bernard FISCHER

Maire d'Obernai